

ABONNEMENT

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

INSERTIONS

SAUMUR

| | |
|------------|--------|
| En an. | 18 fr. |
| En 6 mois. | 9 |
| En 3 mois. | 5 50 |

POSTE

| | |
|------------|--------|
| En an. | 20 fr. |
| En 6 mois. | 11 |
| En 3 mois. | 7 |

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

| | | |
|--------------|---------------|----|
| Annonces, | la ligne..... | 20 |
| Réclames, | — | 30 |
| Faits divers | — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 9 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

La guerre maritime

II

Comme nous l'avons dit, par suite de la situation géographique de la Russie, nous ne pouvons compter sur elle, au début des hostilités, ni dans la Méditerranée, ni dans la mer du Nord. Bien plus, dans cette dernière mer, pour opérer notre jonction avec l'escadre alliée de la Baltique, il faut que nous prenions l'avance sur les Allemands, que nous soyons prêts à déboucher de la Manche par le Pas de Calais, pour aller leur livrer combat et nous joindre aux Russes. Une bataille immédiate est nécessaire pour éviter à notre alliée de se voir écrasée par des forces supérieures.

Dans la Méditerranée, nous sommes également contraints à l'offensive, car nous n'avons pas que notre littoral à défendre.

Il ne s'agit pas là de combattre avec égalité et de se mesurer de l'œil, il faut absolument que nous soyons les maîtres de la mer pour rendre impraticable toute tentative de descente en Corse, en Algérie et en Tunisie, pour réprimer toute velléité de révolte dans nos possessions africaines.

Enfin, nous comptons en Algérie un corps d'armée, plusieurs divisions appartenant à d'autres corps d'armée, les régiments de zouaves, de tirailleurs algériens, de chasseurs d'Afrique, de spahis, la légion étrangère, les compagnies de discipline, en tout près de 100,000 hommes; qu'il faudrait immédiatement rapatrier et remplacer par l'armée territoriale, opération demandant le concours de 300 paquebots ou transports de l'Etat, et qui ne peut s'effectuer qu'avec la certitude d'une sécurité complète.

On voit quelles sont les difficultés de la situation dans cette dernière mer, difficultés qui se trouveraient amoindries, si le canal méditerranéen était percé, car alors cette route française, même inférieure en nombre, aurait l'avantage, puisqu'au lieu d'être tronçonnée, elle pourrait à son gré se réunir et accabler successivement les Allemands au Nord, et les Austro-Italiens au midi.

Il faudrait enfin que le mouillage à Bizerte fut transformé en arsenal de premier ordre pour servir de port de surveillance, de refuge et de réparations à nos escadres en cas de tempête ou à la suite d'une bataille. Si Cherbourg avait existé sous Louis XIV, nous n'eussions pas éprouvé le désastre de la Hogue.

En attendant que se réalise ces desiderata, la Russie a trouvé moyen d'objvier à l'infériorité de sa situation maritime, en décidant l'établissement dans la Méditerranée d'une station navale permanente qui aura son centre de ravitaillement dans un port français.

À l'aise dans cet admirable bassin qu'enlourrent la France et l'Afrique, l'Espagne et l'Italie, elle pourra former ses équipages aux manœuvres d'escadre et joindre au premier signal son pavillon au nôtre.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION. — Dès la rentrée, les radicaux et socialistes proposeront la révision de la Constitution.

Elle portera sur trois points :

- 1° Réunion d'une Constituante ;
- 2° Suppression du Sénat ou son élection par le suffrage universel.

On s'attend à ce que cette proposition soit repoussée par les gouvernements.

L'ESCADRE RUSSE. — Conformément au vœu émis par le Conseil général des Basses-Alpes, M. François Deloncle a adressé au ministre de l'intérieur le télégramme suivant : « Nous proposons que le 13 octobre, date de la visite de l'escadre russe à Toulon, soit célébré dans toute la France comme fête nationale. »

Les crédits nécessaires peuvent être obtenus par décret après avis du Conseil d'Etat. Les Chambres ratifieront par acclamation.

M. Carnot sera accompagné, à Toulon, par l'ambassadeur de Russie, le général Loizillon et M. Peytral.

Le colonel Chamoin va préparer la réception de M. Carnot.

Les journaux allemands commentent la visite de l'escadre russe.

Le *Mercur de Souabe* dit que la situation est d'autant plus grave que la flotte russe de la Méditerranée pourra, à un moment donné, se joindre à l'escadre russe de la Mer-Noire, et que les vaisseaux allemands ne sont pas assez nombreux pour faire diversion.

M. DE CASSAGNAC. — Le correspondant du *Monde* explique ainsi l'échec du député du Gers :

« Jusqu'au 20 août, M. de Cassagnac n'a vu qu'un ennemi : le candidat rallié, M. Laudet. Il a concentré sur lui seul toutes ses forces; il a versé sur lui un torrent furieux d'injures, de calomnies. Il le faisait renier par les républicains et l'excommunait au nom des catholiques. La victoire a couronné un pareil effort. M. Laudet n'a recueilli qu'un nombre misérable de voix. »

Après le 20 août, le combat changea. Il retourna ses batteries contre Bascon. La lutte fut violente de part et d'autre; mais là encore M. de Cassagnac fut desservi; ses agents électoraux, recrutés parmi les plus brutaux, aigris par les coups reçus et la soif de la vengeance, lui aliénèrent beaucoup de gens paisibles. »

En somme, M. de Cassagnac doit son insuccès à sa violence habituelle. Cela devait arriver tôt ou tard.

UNE GROSSE SAISIE. — M. Lemarquis, mandataire judiciaire des obligataires du Panama, a fait une saisie dans tous les établissements de crédit où M. Eiffel a de l'argent en dépôt.

M. Lemarquis tient pour nul le *quitus* délivré à M. Eiffel par l'ancien liquidateur du Panama, M. Brunet, et il a introduit une demande en nullité.

C'est en attendant le procès que M. Lemarquis a fait une saisie conservatoire, qui a porté sur dix-huit millions.

M. Eiffel a demandé au président des référés

main-levée de cette saisie. Celui-ci a remis sa décision à samedi.

LE FUSIL LEBEL. — Une légère amélioration du mécanisme de la culasse du fusil Lebel en fera changer prochainement la dénomination.

Les armes qui seront construites l'hiver prochain porteront le titre de « fusil d'infanterie, modèle 1890-93 ».

UNE BONNE IDÉE. — Le gouvernement et la presse, unis dans la même pensée patriotique, organisent en l'honneur de l'escadre russe une réception exceptionnelle.

Comme une représentation de gala sera très certainement donnée à l'Opéra, pourquoi M. Poincaré ne demanderait-il pas à MM. Bertrand et Gailhard de monter, pour la circonstance, l'opéra national russe : *la Vie pour le Czar* ?

Qu'on n'objecte pas le manque de temps et qu'on n'invoque pas le court délai qui nous sépare de l'arrivée de l'escadre russe.

Cinq semaines, c'est plus qu'il n'en faut pour monter les œuvres les plus importantes à l'Opéra, qui possède des artistes et un orchestre de premier ordre.

LE PRINCE DE NAPLES A METZ. — Le petit-fils de Victor-Emmanuel n'a pas à se féliciter de l'accueil qu'on lui fait à Metz, où sa présence passe inaperçue. Tandis que de nombreux drapeaux badois, bavarois, saxons sont arborés, c'est à peine si l'on compte 4 ou 5 drapeaux italiens; seuls les ouvriers piémontais qui sont venus chercher du travail à Metz après les troubles de Nancy ont esquissé des démonstrations maladroites. Ils ont mêlé à leurs acclamations en l'honneur du prince des cris de haine contre la France, et tous, dans leurs compliments, ont parlé de la guerre prochaine.

Les Allemands eux-mêmes témoignent le plus profond mépris pour leur allié. Ils l'appellent « un gringalet ». Il n'a pas, disent-ils, la taille d'un roi ! Il a toujours le même uniforme. A-t-il de quoi le changer ? Change-t-il même de chemise ? Pourquoi nous charger de gueux comme celui-là ?

Ces propos, répétés irrévérencieusement par un grand nombre d'officiers allemands, montrent quelle piètre estime ont les Prussiens pour leurs alliés d'au delà les Alpes.

LES MANŒUVRES ALLEMANDES. — Dans les manœuvres de jeudi, l'Empereur a commandé le 16^e corps d'armée, renforcé par la 5^e division bavaroise.

OUVRIERS FRANÇAIS ET ITALIENS. — A Toulon, les ouvriers français et italiens, employés aux Salins d'Hyères, viennent de donner un exemple de confraternité qui ne manque pas d'intérêt au lendemain des troubles d'Aigues-Mortes.

Le travail des salins et des pêcheries fini, les ouvriers, avant de quitter le pays, ont organisé une manifestation franco-italienne. Drapeaux en tête, ils ont parcouru le pays en criant : « Vive la France ! Vive l'Italie ! »

Devant la maison du directeur, tous ont fraternisé ensuite dans un vaste punch.

LA SANTÉ DU SAINT-PÈRE. — Le bruit a couru que le Pape était malade. On a également

fait courir le bruit qu'un coup de fusil avait été tiré contre le Pape par un garde du Vatican.

Ces bruits sont dénués de fondement.

LE SIAM ET L'ANGLETERRE. — A la Chambre des communes, M. Curzon a dit qu'il était clair que les Français voulaient se rendre maîtres du Mékong pour en faire une base d'opérations en vue de nouvelles agressions.

L'occupation de Chantaboun est de grande importance et pleine de menaces.

Il est à craindre que la France ne change l'occupation temporaire en occupation permanente.

L'orateur veut savoir les mesures prises par le gouvernement pour que la zone neutre joue efficacement son rôle.

Comment va-t-on protéger le commerce britannique ? Que peut le gouvernement pour entraver la politique française, qui tend à détruire le commerce britannique au Siam ?

Que fait le gouvernement pour maintenir l'intégrité et l'indépendance du Siam ?

Sir Grey a déclaré que la France l'assurait que l'occupation de Chantaboun ne serait pas permanente et qu'elle n'avait là que 250 hommes.

L'AGITATION MINIÈRE. — Pendant les troubles dans le district minier, à Featherstone (Yorkshire), la troupe a dû faire feu. Le nombre des émeutiers peut s'évaluer à 8,000. Les dégâts sont énormes.

UN CYCLONE. — Un cyclone a détruit la ville de Lockport (Louisiane). Six personnes ont été tuées, une vingtaine blessées, parmi elles deux sœurs de l'Immaculée-Conception.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 septembre 1893.

C'est toujours une note de fermeté qu'il faut relever sur le marché. La bonne tenue générale résulte de l'atténuation de la crise monétaire et de l'accalmie politique qui règne en ce moment.

Le 3 0/0 s'est négocié de 99.60 à 99.50 ; le 4 1/2 reste à 104.95.

Continuation des achats sur l'Extérieure d'Espagne qui monte de 63 15/16 à 64 1/16.

Dans le groupe des sociétés, on relève la Banque de France à 4,075.

Le Crédit foncier s'est avancé à 987 et finit à 982. Dans sa séance du 6 courant, le Conseil d'administration a autorisé pour 2 millions 252,698 fr. de nouveaux prêts, dont 1,805,400 fr. en prêts fonciers et 447,298 fr. en prêts communaux.

Le Crédit Lyonnais se traite à 777.50.

Le Comptoir National d'Escompte a des demandes régulières à 485.

La Société Générale s'inscrit à 468.50.

La Banque d'Escompte cote 75 fr.

L'action des Immeubles de France remonte de 475 à 490.

La Société du Patin Caoutchouc Fer a établi 300 dépôts dans Paris et elle en possède mille environ en province. Le bon marché de ses produits lui est un sûr garant du succès et la qualité de la marchandise dont M. Menier est le seul fabricant lui assure un immense écoulement. On recherche toujours les Parts de fondateur qui valent 82.50.

L'obligation des Chemins de fer de l'Equateur est en hausse à 240.

L'obligation des Chemins Economiques cote 424.75 au lieu de 424.25.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 9 SEPT. MBRE
Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

| | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Hier soir, à 5 h. | | + 19° |
| Ce matin, à 8 h. | | + 20° |
| Midi, | 758 ^{mm} / _{mm} | + 24° |
| Hausse | 2 ^{mm} / _{mm} | |
| Baisse | » ^{mm} / _{mm} | |
| Température minima de la nuit | | + 15° |

Commission de recensement des votes

La commission chargée d'examiner les votes du scrutin de ballottage de dimanche dernier, pour les élections législatives dans la première circonscription d'Angers et dans l'arrondissement de Saumur, s'est réunie, avant-hier matin, à neuf heures, à la Préfecture.

Voici les résultats :

1^{re} circonscription d'Angers

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Volants..... | 18,871 |
| Bulletins nuls..... | 208 |
| Ont obtenu : | |
| M. le docteur Guignard..... | 10,229 voix |
| Proclamé élu | |
| MM. Bodinier..... | 8,403 |
| Duraud..... | 50 |

Arrondissement de Saumur

| | |
|------------------------|-------------|
| Volants..... | 13,811 |
| Bulletins nuls..... | 4,363 |
| Ont obtenu : | |
| M. de Grandmaison..... | 12,146 voix |
| Proclamé élu | |
| M. Berger..... | 104 |

A QUI LA FAUTE ?

Il paraît que, dans les sphères politiques du *Courrier de Saumur*, on manifesterait une violente irritation contre un journal républicain de la localité, à qui on attribuerait la responsabilité du formidable échec de M. Allain-Targé.

Seulement on n'ose le dire.

Pourquoi ?

Voyons, *Courrier de Saumur*, ayez donc le courage de votre opinion.

FAUSSE SORTIE

Ces jours derniers, le *Courrier de Saumur* publiait un article très violent contre M. Nomballais, curé de Nantilly, l'accusant d'avoir tenu des propos injurieux à l'égard d'une famille qui faisait enterrer civilement un enfant qu'elle venait de perdre.

Bien que le raconter nous parût peu vraisemblable, nous n'avions pas voulu intervenir, d'abord parce que l'on nous aurait tout de suite accusé de partialité, ensuite parce que nous étions persuadés que la vérité se ferait

promptement jour et que le *Courrier* en serait encore, cette fois, pour sa honte.

Nous ne nous étions pas trompés et voici la rectification que ce journal s'est vu obligé d'insérer hier :

« M. Nomballais, curé de Nantilly, ne s'est pas présenté mardi matin rue du Pressoir-Saint-Antoine pour y parler de sépulture, mais bien pour demander poliment la permission de baptiser une enfant à l'article de la mort ; et dans cette visite d'une minute au plus, il n'a prononcé aucune, absolument aucune, vous entendez bien, des paroles outrageantes que lui attribue l'article en question. »

On voit qu'il n'y a pas grand cas à faire de tout ce qui est dit dans le *Courrier de Saumur*.

AUTRE FAUSSE SORTIE

Le même *Courrier* s'étant permis une sortie malheureuse contre le maire républicain de Fontevault, celui-ci l'a également forcé à insérer une verte réplique, dans laquelle il lui dit en propres termes :

« Il y a des attaques auxquelles on ne répond que par le mépris et le dédain. »

M. le maire de Fontevault estime avec raison qu'il n'a pas de leçon de républicanisme à recevoir d'un ex-journal bonapartiste.

TAMBOUR BATTANT

Rrrran, ran tan plan plan plan ! Rrrran ran tan plan plan plan ! Rrrran ran tan plan plan plan ! Rrrran !

« M. le Maire de la commune de... a l'honneur d'inviter ses administrés à se munir d'un bulletin de vote au nom de M. X. et de venir le déposer dans l'urne. »

Rrrran tan plan plan ! Rrrran, ran !

Et les électeurs sont venus ! Et ils se sont empressés de voter... pour l'autre.

Ceci se passait le 20 août dernier, au sortir de la messe.

Nous avons déjà le fil au tambour, jolie marque de fabrique d'ailleurs, gentil tapin, bien campé, artistiquement enluminé.

Nous avons maintenant le maire au tambour, nous avons eu le candidat au tambour.

On brodait au tambour, maintenant on vote au tambour.

Et celui qui a fait ainsi tambouriner le candidat de son choix n'est pas le premier venu ; c'est un homme aimable, instruit, poli, bien élevé et, ma foi, très populaire.

Qu'est-ce que cela prouve ?

Que tous ceux qui, par leur situation, ont acquis une certaine notoriété, occupent ou ont occupé des fonctions honorifiques, publiques,

rétribuées ou non, ont une méconnaissance singulière de la dignité de l'électeur.

Tous les quatre ans, les citoyens français sont appelés à élire un député.

Quinze jours, trois semaines au plus, avant l'élection, un monsieur plus ou moins connu dans le canton se présente flanqué d'un candidat quelconque. En trois ou quatre jours il visite ainsi vingt ou trente communes et il se flatte ensuite (monche du coche, va !) d'avoir ramené le canton hésitant et assuré deux mille voix de majorité à son protégé.

Le contraire était vrai.

Patiemment ensuite, sûr du succès, il attend la juste récompense des services rendus... à son candidat.

L'électeur l'a bien reçu, lui a tout promis et lui a offert — c'est tout ce qu'il en retirera, le malheureux — un coup à boire... quand il n'avait plus soif. Et l'électeur votera, pour qui ? pour qui il voudra ! Oh ! qu'il aura raison !

MM. les Maires croient tenir dans leurs mains tous leurs administrés, les grands industriels leurs ouvriers et les simples propriétaires leurs domestiques.

Erreur profonde !

Le dernier scrutin a surabondamment prouvé à tous ces gens influents, qu'en fait d'influence électorale, ils n'en avaient aucune.

Tous les maires, à l'exception d'un seul qui vient là pour confirmer la règle, ont été mis en minorité (et encore il n'est pas prouvé que le maire de X... n'ait pas simplement suivi ses administrés au lieu de les diriger).

Le suffrage universel ne veut plus de grands électeurs, il veut faire lui-même son choix, il s'est moqué de leurs recommandations et de leur propagande et il le leur a déclaré nettement :

Il ne veut pas voter tambour battant.

NOEL.

Sous-officiers classés pour emplois civils

Percepteurs :

M. Louis-Henri Cloteau, ex-adjutant au 7^e régiment de chasseurs. A Nennié (Maine-et-Loire).

M. Théophile Debruyne, adjudant-vaguemestre à l'École d'application de cavalerie. A Saumur.

Inspecteur de police municipale :

M. Rousseau (Constant-Urbain-Edouard), ex-adjutant au 46^e régiment d'infanterie. A Montreuil-Bellay.

Les grandes manœuvres du 335^e

On annonce le prochain départ pour les grandes manœuvres du 335^e régiment mixte.

Voici l'itinéraire qu'il suivra en partant d'Angers lundi prochain 11 septembre :

Le 11 septembre. — Brissac.

Le 12. — Thouarcé.

Le 13 et le 14. — Vibiers.

Le 15. — Argenton-Château.

Le 16 et le 17. — Le Puy-Notre-Dame.

Le 18 et le 19. — Thouars.

Le 20. — Montreuil-Bellay.

Le 21. — Doué-la-Fontaine.

Le 22. — Brissac.

Le 23. — Angers.

Les manœuvres s'effectueront entre le Puy-Notre-Dame et Montreuil-Bellay.

M. le général de Cools, membre de l'École supérieure de guerre, assistera, à Montreuil-Bellay, à la manœuvre de la 116^e brigade, qui comprend le 335^e et le 277^e.

Ces manœuvres seront commandées par M. Hackspill, colonel de territorial à Versailles.

La musique du 335^e

Nous apprenons, dit le *Petit Courrier*, que le 335^e régiment mixte vient de fonder une musique militaire.

Les instruments ont été offerts par les officiers.

C'est une bonne innovation pour laquelle nous félicitons officiers et musiciens.

En prévention de Conseil

Deux affaires assez importantes viendront prochainement devant le Conseil de guerre du 9^e corps d'armée.

Ce sont deux affaires de vol d'argent commis l'un, au Ruchard, par un adjudant au préjudice de son capitaine, l'autre au préjudice d'une dame d'officier supérieur par un soldat d'ordonnance.

La prochaine séance du Conseil de guerre se tiendra après les manœuvres.

LE CHOLÉRA

Un nouveau cas de choléra s'est produit au 3^e dragons et a nécessité une nouvelle évacuation sur Tours. Jusqu'à présent, le choléra s'est limité aux 1^{er} et 2^e escadrons cantonnés à Athée ; les 3^e et 4^e escadrons, à Bléré, sont indemnes.

En présence de ce commencement d'épidémie, le Ministre a prescrit que les deux escadrons contaminés cesseraient provisoirement de prendre part aux manœuvres ; on les renverra à Nantes si de nouveaux cas se produisent.

Ce renvoi est la seule solution ; toutefois, au lieu de faire rétrograder les deux escadrons par étapes, il semblerait prudent de les envoyer par chemin de fer. Il en coûterait plus. Mais le trajet par voie de terre présente des inconvénients autrement graves, puisque les escadrons atteints risquent de propager l'épidémie. Il y a assez d'argent gaspillé pour qu'on n'hésite pas à sacrifier mille francs pour sauvegarder la santé publique.

A Athée et dans les villages voisins, l'opinion est surexcitée. On se demande, dit la *France militaire*, pourquoi on a fait participer le 3^e dragons aux manœuvres. On craint

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès

VIII

Le lendemain, autour du palais de justice, dans la salle des Pas-Perdus, partout où le public pouvait pénétrer, il y avait plus de monde que jamais, et ce monde était plus impatient, plus bruyant, plus fiévreux encore que le premier jour, car les incidents qui s'étaient passés dans la première journée, incidents que tous les journaux avaient racontés, commentés, incidents dont on s'était entretenu toute la soirée et toute la matinée, avaient porté à son comble la curiosité générale. Jamais encore procès n'avait impressionné de la sorte Bordeaux tout entier, depuis les classes riches, la noblesse et la bourgeoisie, jusqu'aux ouvriers de Bacalan, de la Bastide et autres quartiers populeux de la capitale de la Gironde.

Dans la salle d'audience, on n'aurait pu faire rentrer une personne de plus... Tout était bondé, comble... Il y avait des curieux jusque sur

le tribunal, se pressant en grappes humaines derrière le dos des juges. L'entrée de M. de Cordouan excita la même émotion que la veille, et on se dit que le jeune homme qui paraissait un peu plus pâle, avait le regard plus tranquille.

Et un murmure circula sur tous les bancs. — Non, non, ce n'est pas là l'attitude, le visage d'un criminel.

Henri Soulac était là depuis longtemps. Tartas aussi, et tous les deux avaient les yeux rougis et baissés. Tous les deux sentaient à chaque mouvement qui se produisait dans l'assistance des frissons froids leur courir dans le dos.

Ils n'osaient pas lever les yeux, et ils faisaient des efforts surhumains pour faire bonne contenance. D'ailleurs la foule était telle qu'ils étaient cachés aux regards d'Edgar, et qu'il leur aurait fallu eux-mêmes se lever et se dresser sur la pointe des pieds pour apercevoir l'accusé. — ce qu'il se seraient bien gardés de faire.

Après l'installation de la cour selon le cérémonial ordinaire, et après que l'huissier fut enfin parvenu à obtenir un peu de silence, le président donna la parole au représentant du

ministère public.

Ce magistrat, personnage correct, méthodique et froid, prononça un réquisitoire serré, tranchant, où tous les arguments de l'accusation étaient soigneusement alignés, mis en lumière, déduits avec une logique et une précision qui paraissaient irréfutables.

En l'écoutant on se sentait dans les veines des frémissements glacés.

Edgar de Cordouan devenait plus livide, voyait son salut plus loin, plus difficile, et son grand-père, l'amiral de Cordouan, qui avait voulu l'assister jusqu'au bout, le suivre jusqu'au sommet de son calvaire, sentait des bouffées de fureur lui monter au cerveau et faisait des mouvements instinctifs comme pour s'élançer, pour charger le procureur.

Pierre avait toutes les peines du monde à le retenir à sa place.

Henri Soulac et Tartas relevaient le front.

Pour eux, Edgar de Cordouan était perdu sans remède. Il ne pourrait jamais sortir de ce réseau aux mailles serrées.

L'avocat général parla longtemps. Son rôle était facile, et il semblait prendre plaisir à étaler ses déductions, ses preuves.

Pour lui, il n'y avait pas de doute possible.

Le criminel, le seul criminel était Edgar de Cordouan.

Qui avait intérêt à ce meurtre ? Personne, pas même M. de Cordouan ; mais M. de Cordouan avait été amené à frapper sa maîtresse. — oh ! sans vouloir lui donner la mort, le ministère public l'admettait ! — et il l'avait tuée.

Il n'y avait pas eu de vol commis. — c'était acquis à l'instruction.

Il n'y avait pas eu de viol de serrures, de fracture de portes. Donc, c'était un familier qui avait fait le coup, quelqu'un qui possédait une clef de la maison.

Or deux hommes seulement pouvaient ainsi pénétrer chez la malheureuse Delphine Lagrange : M. Fernandez et M. de Cordouan. M. Fernandez était hors de cause. Il avait pu démontrer, dès la première heure, son innocence.

Restait M. de Cordouan.

Celui-ci n'a pas pu fournir d'alibi. Celui-ci n'a pu ou plutôt n'a cru pouvoir se tirer d'affaire qu'en racontant une histoire invraisemblable, que l'avocat général ne se donnera même pas la peine de discuter, dont l'absurdité a été tout de suite saisie, démontrée.

que le régiment laisse un foyer épidémique. Les conditions générales sont, en effet, très favorables au développement des maladies, la sécheresse ayant rendu l'eau rare et de mauvaise qualité.

Les plaintes sont d'autant plus vives qu'on rapproche ce fait que, par crainte d'une épidémie de morve, le 7^e chasseurs et le 34^e d'artillerie ont été remplacés aux manœuvres. On trouve que la santé publique méritait autant de sollicitude que celle des chevaux.

Nous espérons que ces craintes sont exagérées et qu'on peut enrayer le mal.

Outre le choléra, l'état sanitaire laisse aussi à désirer au 21^e chasseurs, cantonné à Reiguc et Azay-sur-Indre. Il a déjà évacué plusieurs malades ; mais il n'y a pas, jusqu'à présent, craintes d'épidémie.

Les grandes manœuvres de 1893

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

A partir du 10 septembre, date à laquelle commencera à fonctionner le service de la trésorerie et des postes, aux armées, les correspondances de toute nature destinées aux militaires qui prendront part aux grandes manœuvres, « ne devront pas faire mention du lieu de destination ».

Par contre, il est indispensable que les adresses fassent connaître la division à laquelle appartient le régiment, le bataillon et la compagnie, l'escadron ou la batterie dont fait partie le destinataire des lettres.

Voici les exemples :

M. X..., ...^e régiment d'infanterie, ...^e bataillon, ...^e compagnie ; ou ...^e régiment d'artillerie, ...^e batterie ; ou ...^e division, grandes manœuvres du ...^e corps d'armée, ou ...^e division de cavalerie indépendante.

UN ACTE DE SAUVAGERIE

Quarante-sept blessures

Un véritable acte de sauvagerie a été accompli lundi soir, à Cholet.

Le sieur Seguin Alexis, soldat au 77^e, ordonnance de M. le lieutenant Guexès, fréquentait M^{lle} Marie Piconnier, domestique chez Marchadour-Allain, boulanger à Cholet.

Marchadour et sa femme voyaient ce mariage d'un mauvais œil et voulaient faire épouser leur bonne à un autre.

Celle-ci ayant refusé, les époux Marchadour voulurent se venger.

Lundi soir, le soldat Seguin se trouvant à la porte du logement de son lieutenant, fut interpellé par Marchadour. Des paroles furent échangées ; le boulanger se jeta alors sur Seguin, l'entraîna dans son hûcher dont il ferma la porte, le renversa à terre, et commença à l'assommer à coups de poings et à coups de pieds.

Puis, non content de le frapper aussi lâchement, Marchadour laboura la figure et le cou de sa victime avec ses ongles, et il s'appréta

à lui cogner la tête sur le pavé, lorsqu'un voisin, attiré par les plaintes du pauvre jeune homme, se mit à crier au secours ! à l'assassin !

Ces cris furent entendus par quelques personnes qui accoururent.

M^{me} Guéria intervint la première ; elle put, aidée par quelques voisins, arracher des mains de Marchadour le pauvre ordonnance dont la figure n'avait plus rien d'humain.

M. Decelle, pharmacien, commença les premiers pansements.

M. Coulbault, docteur-médecin, a constaté le triste état dans lequel se trouvait la victime.

Les vêtements de Seguin étaient en lambeaux ; ils ont été saisis et envoyés au greffe du tribunal civil.

M. Marty, médecin-major au 77^e, arriva quelques instants après, et le fit conduire à l'hôpital.

Là, après un minutieux examen, M. Marty put constater que la victime avait reçu, tant à la tête que sur le corps, quarante-sept blessures, dont trois pouvant amener un cas très grave.

M. le commissaire de police, accompagné de deux agents, était également sur les lieux pour constater le fait et procéder à un premier interrogatoire.

Une foule considérable s'était amassée devant la maison où venait de s'accomplir cet acte de brutalité de Marchadour. Jusqu'à dix heures du soir, les curieux stationnèrent avec le désir de voir l'arrestation de l'auteur de ce fait révoltant.

Marchadour ne jouit d'aucune considération : il passe pour brutal et on lui reproche d'avoir déjà frappé son beau-père.

On blâme l'attitude de M^{me} Marchadour qui, prévenue de ce qui se passait, est restée à table continuant à prendre son repas. Elle aura pu atténuer peut-être la gravité de l'acte de brutalité dont son époux se rendait coupable.

Le lendemain, une enquête, ordonnée par l'autorité militaire, fut faite chez les habitants, par un capitaine du 77^e accompagné de deux gendarmes. Ces derniers interrogèrent aussi quelques habitants sur le drame de la veille.

Tous les habitants du quartier attendent avec impatience l'arrestation de cette brute et souhaitent que prompt justice soit faite.

Nous avons des nouvelles de la victime : son état s'est un peu amélioré.

Courses vélocipédiques à Segré

Demain dimanche auront lieu, à Segré, de grandes courses vélocipédiques, organisées par le véloc-club segreën.

Pour une goutte

Avant-hier soir, boulevard de Saumur, deux réservistes se sont soudainement pris de querelle en passant devant le grand Cercle. Des mots on en vint vite aux coups, mais à des coups terribles.

Quand l'autorité militaire, avisée, voulut connaître le motif de cette rixe, elle apprit, non sans quelque surprise, qu'une goutte, une pauvre goutte de trois-six était la cause de cette subite inimitié entre les deux réservistes, bons amis quelques instants auparavant. L'un avait bu la part de l'autre.

Concours agricole de Loudun

Un concours agricole, viticole, horticole et industriel aura lieu à Loudun, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Renaudot.

Les exposants qui désireront y prendre part sont priés de se faire inscrire avant le 24 septembre prochain chez MM. Pingaud, à Arçay, et Albert Lemoine, à Loudun, secrétaires de la Société.

Après la réunion générale des membres de la Société qui aura lieu demain dimanche, le programme du concours sera affiché dans tout l'arrondissement de Loudun.

Concours dramatique de Toulouse

On annonce le succès remporté à ce concours par M. Alfred Bodineau.

L'ensemble comprenait 69 ouvrages dans la section des drames en prose. Le premier prix a été décerné à M. Alfred Bodineau, pour son drame en 6 actes et 7 tableaux, intitulé *Lucien Rameau*, drame joué avec succès, le 14 février 1891, au cirque-théâtre d'Angers.

Nous espérons que cette pièce aura les faveurs de la rampe à notre Grand-Théâtre pendant la prochaine saison, ce qui serait pour l'auteur un précieux encouragement.

Pris dans un engrenage

Mercredi, le nommé Linoreau, Jean, âgé de 46 ans, demeurant commune de Lariche, près Tours, battait la machine, lorsque le bas de sa manche fut saisi par un engrenage et entraîna le bras qui fut broyé au-dessus du poignet gauche.

L'état du blessé est presque désespéré.

La collision des Scripières

M. Barré, chef de l'exploitation du chemin de fer de Nantes à Legé, qui, par un ordre malheureux, a causé ce terrible accident, a comparu mercredi devant M. le juge d'instruction. Son arrestation n'a pas été maintenue et le mandat de dépôt décerné contre lui a été levé en attendant sa comparution devant les tribunaux, pour homicide par imprudence.

Un colporteur nantais

Le colporteur Delaval, qui se proposait d'effectuer le trajet de Nantes à Vertou et retour, une quinzaine de lieues, avec un sac de 408 kilog. sur les épaules, a gagné son pari.

M. Delaval se propose, si on veut tenir le pari et lui en procurer les moyens, de se rendre à Paris avec un sac de 100 kilog., battant ainsi le record de Parfait Sichère.

Le Hérisse en correctionnelle

C'est vendredi prochain que Le Hérisse com-

paraît devant le tribunal correctionnel de Rennes pour coups et blessures sur la personne de son collègue du Conseil général, M. Pinault. Le siège du ministère public sera occupé par M. le procureur de la République.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 7 septembre. — Robert-Jules Lorphelin, rue d'Orléans, 17.

DÉCÈS

Le 6 septembre. — Henriette-Ernestine Bouvet, 11 ans, à l'Hôpital.

Cinquante Pilules Suisses coûtent 1 fr. 50, donc 3 centimes une pilule qui suffit souvent pour vous remettre.

Dernières Nouvelles

ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA

Cette épidémie est attribuée à l'intendance qui aurait mal pris ses mesures pour l'alimentation en eau potable des troupes.

MINEURS ANGLAIS

A Wakefield, la situation s'aggrave. La foule pille les récoltes, les cabarets et les boutiques. Plusieurs houillères ont été saccagées.

LES ANGLAIS AU SIAM

M. Scott, résident d'Angleterre aux Etats shan septentrionaux, est parti pour Bangkok, avec mission de se tenir au courant des négociations entre la France et le Siam.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Septembre 1893

| | |
|-----------------------------|--------|
| 3 0/0. | 99 475 |
| 3 0/0 amortissable. | 99 075 |
| 4 1/2. | 104 90 |

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAUVEAU
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
GIBIER
Arrivages tous les jours
AUJOURD'HUI
Perdrix, dep. 1 25
Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres
Lapins, depuis 1 fr. 25
Le Gérant : G. JOUAUST.

Edgar de Cordouan écoutait, atterré, comme dans un songe, comme s'il s'était agi d'un autre que de lui.

À chaque instant il avait envie de se dresser sur son banc, entre ses deux gendarmes, et de répondre.

Mais il ne ferait qu'aggraver son cas, augmenter la fureur de tous contre lui.

Dans la salle, le silence était profond, solennel.

L'amiral, pour se contenir, serrait les bras de son serviteur à le faire crier.

Le magistrat poursuivait son argumentation.

— Outre, continuait-il, que M. de Cordouan n'a pas pu établir d'alibi sérieux, des preuves se sont dressées contre lui.

Il se tourna vers les jurés :

— Ces preuves, Messieurs, vous les connaissez. Vous les avez vues, touchées, pour ainsi dire... On les a fait passer sous vos yeux. C'est la canne toute teinte de sang trouvée dans la chambre de la victime, à côté de son cadavre, canne qu'un témoin a déclaré avoir tendue à M. de Cordouan, et que M. de Cordouan lui-même a été forcé d'avouer lui appartenir.

Ici notre malheureux ami n'y tint plus. Il se leva.

Mais, avant qu'il eût ouvert la bouche, son avocat se pencha vers lui :

— Laissez ! laissez ! ceci me regarde.

Et il prit des notes fiévreusement.

Edgar se rassit.

L'avocat général ne s'était pas interrompu.

Il en était maintenant au bouton de la redingote trouvé dans les mains crispées de Delphine Lagrange, bouton que la malheureuse avait arraché en se défendant, dans les dernières crispations de l'agonie, et qu'elle avait gardé entre ses mains pour désigner à la justice des hommes son assassin, pour crier à tous...

Il se tourna vers Edgar :

— Le voilà !

Et il désigna le malheureux du doigt.

Un frisson courut dans la salle.

Pour tout le monde. Edgar de Cordouan était perdu.

Seul son avocat, M^e Durand, conservait son arrogance superbe, regardant d'un air dédaigneux son adversaire, souriant à ses arguments les plus frappants.

Pour le ministère public, Edgar de Cor-

donan était donc coupable du meurtre de Delphine Lagrange, et bien que l'accusé n'eût pas avoué, il n'y avait pas de doute possible là-dessus.

— C'est ce que nous verrons ! murmura entre ses dents M^e Durand.

L'avocat général s'interrompit.

— Vous dites, maître Durand ?

— Rien, rien, continuez ! fit l'avocat.

Le président s'interposa.

— Vous aurez votre tour tout à l'heure, maître Durand.

— Je le sais, Monsieur le président, fit l'avocat, et je compte bien en profiter.

— Nous nous en rapportons à vous pour cela, répliqua, non sans une certaine ironie, le magistrat.

Le procureur de la République attendait. Il en était arrivé à sa péroraison. Et il voulait que le calme fût entièrement rétabli pour que son effet ne fût pas coupé.

Cette péroraison, on devine ce qu'elle était. Nous ne la reproduirons pas. Qu'il nous suffise de dire que l'avocat général concluait en demandant pour Edgar de Cordouan la peine de mort. Il ne s'opposait pas cependant à l'admission des circonstances atténuantes, circons-

tances atténuantes qu'il eût demandées plus larges si l'accusé ne s'était pas renfermé dans ce système de dénégations qui lui avait fait le plus grand tort.

Il s'assit, et un murmure s'éleva dans la salle. Chacun commentait à sa façon le discours qu'on venait d'entendre, et pour beaucoup qui avaient jusqu'ici cru à l'innocence d'Edgar, la culpabilité de l'accusé était devenue évidente.

Le président frappa sur son bureau à plusieurs reprises et commanda à l'huissier de faire cesser le bruit ; puis, quand un calme relatif se fut rétabli, il dit :

— La parole est à M^e Durand !

Et le silence se fit aussitôt.

M^e Durand n'avait jamais été à pareille fête. Jamais il ne lui avait été donné encore d'être le champion d'une cause aussi émouvante sous tous les rapports et qui pouvait aussi bien mettre en lumière tous ses talents. L'accusé était sympathique, le crime restait mystérieux, la culpabilité douteuse. On s'intéressait au dénouement, que personne ne pouvait prévoir et que chacun souhaitait à sa façon comme à une véritable énigme. Quelle belle cause !
(A suivre.)

A. COURTET, entrepositaire, rue Dailly, à Saumur

SUCRE POUR VENDANGES

Par 1,000 kilos — 70 francs les 100 kilos.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

VENTE

A L'AMIABLE

D'une MAISON

D'un très bon rapport

Située rue de l' Arsenal, n° 11, et ayant sortie sur la rue de la Visitation.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. BENARD, marchand-épiciier, rue de la Visitation, n° 91, Saumur.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreaux, lièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire. Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

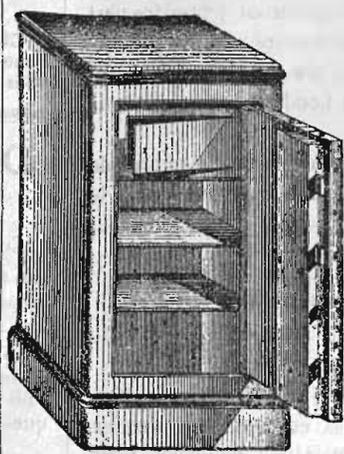
A VENDRE

MAISON D'HABITATION

Sise à Saumur, 49, rue Saint-Nicolas.

Revenu : 500 f.

Facilités de paiement.



COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Incrochetables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix de 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN, Entrepreneur de Serrurerie SAUMUR

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPECIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS D'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

Exiger les VÉRITABLES

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur FRANCK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilinge — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successor, Elève de Pleyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur. Imprimerie PAUL GODET.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE
Seule récompensée à l'Exposition Universelle
CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | Mixte | | Expr. | Omn. | S. dir. | Mixte | | Expr. | Omn. | |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|------|-------|-------|-------|
| | matin | soir | | | | matin | soir | | | |
| Paris | | | 7 55 | 8 35 | 12 50 | | | 7 55 | 8 30 | 11 25 |
| Chartres | 6 | | 9 34 | 10 18 | 2 48 | | | 9 41 | 10 12 | 1 33 |
| Courtalain (départ) | 7 44 | | 10 48 | 11 48 | 4 21 | | | 10 54 | 11 22 | 2 57 |
| Château-la-Vallière | 10 12 | | 12 22 | 1 58 | 6 37 | | | 12 35 | 1 07 | 4 53 |
| Noyant-Méon | 11 20 | | 1 05 | 3 08 | 7 40 | | | | 1 50 | 5 56 |
| Linières-Bouton | 11 29 | | | 3 17 | 7 49 | | | | | 6 06 |
| Vernantes | 11 41 | | | 3 30 | 8 | | | | | 6 16 |
| Blou | 11 52 | | | 3 41 | 8 10 | | | | | 6 26 |
| Vivv | 12 | | 1 30 | 3 49 | 8 17 | | | | | 6 33 |
| SAUMUR(Orl.)arr. | 12 13 | | 1 40 | 4 02 | 8 29 | | | 1 49 | 2 22 | 6 44 |
| (départ) | 12 18 | | 1 47 | 4 14 | 8 34 | 9 40 | | 1 57 | 2 32 | 6 54 |
| Nantilly (arrivée) | 12 26 | | | 4 22 | 8 41 | | | | | 7 01 |
| SAUMUR(État)ar. | 12 37 | | | 4 35 | 8 52 | | | | | 7 12 |
| (départ) | 8 31 | 12 20 | | 4 11 | 8 32 | | | | | 6 50 |
| Nantilly (départ) | 8 38 | 12 27 | | 4 23 | 8 43 | | | | | 7 3 |
| Chacé-Varrains | 8 47 | 12 33 | | 4 29 | 8 49 | 9 56 | | | | 7 9 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 | 12 42 | | 4 37 | 8 56 | 10 05 | | | | 7 16 |
| Montreuil (départ) | 9 41 | 1 28 | | 5 1 | 9 18 | 10 36 | | 2 28 | 3 05 | 7 40 |
| Thouars | 10 18 | 2 02 | | 5 51 | 10 09 | 11 13 | | 2 57 | 3 24 | 8 24 |
| Niort | | | | 6 39 | 8 52 | 12 25 | | 4 47 | | 11 41 |
| Saintes | | | | 6 42 | 11 59 | | | 6 30 | | 2 19 |
| Bordeaux | | | | 10 24 | 4 22 | | | 9 22 | | 4 56 |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | Mixte | | Expr. | Omn. | Omn. | Semi dir. | Expr. | Expr. | Mixte |
|---------------------|-------|------|-------|-------|------|-----------|-------|-------|---------|
| | matin | soir | | | | | | | |
| Bordeaux | | | 5 40 | | | | | | 3 50 |
| Saintes | | | 9 2 | | | | | | 7 15 |
| Niort | | | 5 25 | 10 42 | | 2 4 | 2 36 | | 9 6 |
| Thouars | 6 15 | | 12 38 | 1 35 | 4 28 | 5 6 | 10 12 | 11 49 | 8 32 |
| Montreuil (départ) | 7 | | 9 40 | 1 1 | 2 39 | 5 4 | 5 46 | 10 35 | 11 42 |
| Brézé-Saint-Cyr | 7 17 | | 9 59 | | 2 53 | 5 18 | 6 1 | | 9 28 |
| Chacé-Varrains | 7 24 | | 10 10 | | 3 | 5 25 | 6 9 | | 9 36 |
| Nantilly (arrivée) | 7 29 | | 10 16 | | 3 05 | | 6 14 | | 9 41 |
| SAUMUR(État)ar. | 7 40 | | 10 23 | | 3 16 | | 6 26 | | 9 53 |
| (départ) | 7 20 | | 10 50 | | 2 54 | | 6 5 | | soir |
| Nantilly (départ) | 7 30 | | 11 | | 3 06 | | 6 16 | | |
| SAUMUR(Orl.)ar. | 7 38 | | 11 08 | 1 26 | 3 14 | 5 36 | 6 24 | 11 | 12 7 |
| (départ) | 7 44 | | 11 20 | 1 33 | 3 19 | soir | 6 29 | 11 | 7 12 16 |
| Vivv | 7 56 | | 11 33 | | 3 30 | | 6 43 | | |
| Blou | 8 | | 11 41 | | 3 38 | | 6 52 | | |
| Vernantes | 8 15 | | 11 52 | | 3 49 | | 7 6 | | |
| Linières-Bouton | 8 26 | | 12 03 | | 4 | | 7 18 | | |
| Noyant-Méon | 8 37 | | 12 15 | 2 09 | 4 11 | | 7 31 | 11 44 | |
| Château-la-Vallière | 9 7 | | 12 45 | 2 28 | 4 41 | | 8 7 | 12 4 | |
| Château-du-Loir | 9 43 | | 1 32 | 2 55 | 5 18 | | 8 46 | 12 33 | 1 39 |
| Courtalain (départ) | 12 | | 1 34 | 4 35 | 7 58 | | 11 15 | 2 17 | 3 23 |
| Chartres | 1 35 | | 5 18 | 5 44 | 9 46 | | 12 53 | 3 33 | 4 44 |
| Paris | 3 25 | | 7 30 | 11 20 | | | 3 5 | 5 10 | 6 15 |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Omn. | | Expr. | | Omn. | | Expr. | | Omn. | | Expr. | |
|------------------|------|-------|-------|-------|-------|------|-------|------|------|-------|-------|---|
| | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Nantes (départ) | | | 8 25 | 8 52 | 12 7 | 3 5 | | | 7 35 | 11 40 | | |
| Angers (départ) | 6 23 | 10 27 | 11 55 | 2 57 | 4 55 | 5 10 | 9 35 | 1 35 | | | | |
| La Ménitrie | 7 03 | 10 49 | 12 27 | 3 42 | 5 20 | 6 | 10 1 | 2 1 | | | | |
| Les Rosiers | 7 12 | 10 56 | 12 34 | 3 52 | | 6 13 | | | | | | |
| St-Clément | 7 19 | | 12 40 | 3 59 | | 6 22 | | | | | | |
| St-Martin | 7 26 | | 12 45 | 4 7 | | 6 31 | | | | | | |
| Saumur (arrivée) | 7 39 | 11 11 | 12 55 | 4 20 | 5 41 | 6 48 | 10 24 | 2 24 | | | | |
| (départ) | 7 46 | 11 16 | 1 1 | 4 31 | 5 44 | 6 58 | 10 30 | 2 29 | | | | |
| Varennes | 8 | 11 26 | 1 11 | 4 45 | | 7 16 | | | | | | |
| Port-Boulet | 8 16 | 11 35 | 1 21 | 5 1 | 6 1 | 7 34 | 10 50 | 2 48 | | | | |
| Langeais | 8 57 | 11 56 | 1 50 | 5 46 | 6 23 | 8 30 | 11 16 | 3 14 | | | | |
| Tours (arrivée) | 9 42 | 12 34 | 2 25 | 6 35 | 7 10 | 9 43 | 11 44 | 4 11 | | | | |
| Paris (arrivée) | 4 28 | 4 48 | 9 30 | 11 59 | 11 59 | 5 8 | 10 39 | | | | | |

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

| STATIONS | Omn. | | Direct | Expr. | | Omn. | | Expr. | | Mixte | | Expr. |
|------------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---|-------|
| | 1 | 2 | | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | |
| Paris (départ) | 11 20 | 12 20 | | 9 25 | 11 45 | 11 15 | 8 25 | 12 45 | 11 20 | | | |
| Tours (départ) | 5 43 | 8 47 | 1 20 | 4 51 | 7 15 | 11 57 | 10 40 | 2 52 | | | | |
| Langeais | 6 21 | 9 30 | 2 10 | 5 46 | 8 | 12 40 | 11 35 | 3 30 | | | | |
| Port-Boulet | 6 52 | 10 7 | 2 35 | 6 18 | 8 37 | | 12 22 | 3 50 | | | | |
| Varennes | 7 3 | 10 19 | | 6 29 | 8 49 | | 12 39 | | | | | |
| Saumur (arrivée) | 7 14 | 10 32 | 2 54 | 6 40 | 9 2 | 1 12 | 12 57 | 4 5 | | | | |
| (départ) | 7 22 | 10 42 | 3 | 6 49 | 9 8 | 1 16 | 1 38 | 4 9 | | | | |
| Saint-Martin | 7 34 | | | 7 1 | 9 22 | | 1 55 | | | | | |
| Saint-Clément | 7 40 | | | 7 7 | 9 29 | | 2 4 | | | | | |
| Les Rosiers | 7 48 | | | 7 14 | 9 37 | | 2 13 | 4 25 | | | | |
| La Ménitrie | 7 59 | 11 13 | 3 25 | 7 24 | 9 47 | 1 36 | 2 28 | 4 32 | | | | |
| Angers (arrivée) | 8 41 | 11 53 | 3 54 | 8 6 | 10 36 | 1 58 | 3 29 | 4 57 | | | | |
| Nantes (arrivée) | 11 14 | | 5 52 | 1 19 | 3 50 | 6 13 | 6 46 | | | | | |

LA FLÈCHE A SAUMUR

| STATIONS | matin | | soir | matin | | soir |
|-----------|-------|-------|------|-------|---|------|
| | 1 | 2 | | 1 | 2 | |
| La Flèche | | | 4 5 | | | 5 30 |
| Clefs | 7 35 | 10 56 | 4 20 | | | 5 43 |
| Baugé | 7 52 | 11 23 | 4 37 | | | 5 54 |
| Junelles | 8 6 | 11 42 | 4 49 | | | 6 1 |
| Les Hayes | 8 10 | | 5 3 | | | 6 6 |
| Longue | 8 21 | 11 1 | 5 3 | | | 6 20 |
| Vivv | 8 32 | 12 24 | 5 16 | | | 6 36 |
| Saumur | 8 45 | 12 40 | 5 29 | | | 6 49 |

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant.

Hôtel-de-Ville de Saumur